http://rpvconseil.com/spip.php?article656

RPVCONSEIL
CONSEIL EXPERTISE
AUDIT COMMISSARIAT

INFO Octobre 2011

- NewsLetters - Lettres d'information -

Date de mise en ligne : vendredi 4 novembre 2011

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

octobre 2011

La lettre d'information

L'Exonération des plus-values réalisées par les petites entreprises.

[(L'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005) a aménagé le régime d'exonération des plus-values professionnelles réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, prévu à l'article 151 septies du code général des impôts. La documentation du B.O.I. 5K109 vient fait faire le point sur ces modifications.

Agrément de la convention relative au contrat de sécurisation professionnelle

L'arrêté portant agrément de la convention du 19 juillet 2011 relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP), qui remplace la convention de reclassement personnalisé (CRP) et le contrat de transition professionnelle (CTP), a été publié. Pôle emploi avait déjà indiqué que le CSP s'appliquerait aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011. Les formulaires d'adhésion au CSP que les employeurs doivent remettre aux salariés concernés sont désormais en ligne sur (...)

Le statut social du gérant de S.A.R.L

Le statut fiscal et social du dirigeant diffère naturellement selon le type d'entreprise et la nature de sa rémunération. * Le statut du dirigeant dans les sociétés anonymes peut être assimilé à celui des salariés * Le statut du gérant de Sarl dépend du caractère majoritaire ou minoritaire de la gérance * Le statut du gérant et des associés des sociétés de personnes est le plus souvent assimilé à celui des (...)

Le Barème Auto 2010 - Frais kilométriques de déplacement auto et moto

Copyright © cabinet rpv conseil

Les barèmes annuels auto publiés par l'administration fiscale servent de référence aux salariés pour la déclaration de leurs frais de déplacement. Les frais engagés par un salarié qui utilise son véhicule personnel à titre professionnel sont évalués selon un barème publié chaque année par l'administration fiscale ; la note de frais doit être conservée par le déclarant . Ce barème prend en compte la dépréciation du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les frais d'achat de casque et de remplacement (...)

Info sur le cumul emploi-retraite du régime général et des régimes complémentaires.

Sous réserve d'avoir liquidé ses pensions de vieillesse des régimes légaux de bases et complémentaires, une personne bénéficiant de sa retraite peut alors cumuler celle-ci avec des revenus tirées d'une activité professionnels. Bien évidemment cela impose de justifier d'une durée d'assurance permettant d'avoir sa retraite à taux plein, durée qui a été modifiée par la loi de novembre 2010 sur les retraites. A titre d'information, l'âge légal de la retraite est fixé à 60 ans pour les assurés nés avant le 1er (...)

La Médiation du crédit

Un principe directeur : La Médiation du crédit est ouverte à toutes les entreprises dès lors que leurs établissements financiers refusent un financement lié à une activité professionnelle. La Médiation est accessible aux entreprises qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou du fait leurs fonds propres. Sont éligibles à la médiation : les entreprises commerciales qu'elle que soit leur taille ou leur forme juridique (EI, EURL, SNC, SARL,SA, SAS, SASU, Holding regroupant (...)

Expert comptable Nice rpvconseil 06 PACA Expertise comptable Alpes-Maritimes Côte d'Azur Comptabilité Ordre des experts comptables Marseille annuaire professionnel Côte d'Azur
http://www.rpvconseil.com

Copyright © cabinet rpv conseil